

ASSEMBLEE COMMUNALE

COMMUNE
DE
1565 VALLON

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018

Début de séance	:	20h15
Présidence	:	Mme la Syndique, Solange Plancherel
Local	:	Salle de la Chaumière
Présence	:	26 personnes + M. Roulin (invité)
Convocation	:	Conformément à la LCo du 25 septembre 1980 – Insertion dans le No 47 de la Feuille Officielle du 23.11.2018 – Affichage au pilier public – Distribution d’avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 158

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 22 mai 2018
(Ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale)
2. Présentation, approbation des statuts de nouvelle STEP régionale
3. Budget 2019
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - Réalisation d'un trottoir « montée de Carignan »
 - Réfection partielle de la « route du Chêne »
 - Déplacement de canalisations « route de la Vannaz no 33 à 39 »
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation du rapport de la Commission financière
du budget de fonctionnement
du budget des investissements, point par point
4. Présentation, approbation des statuts du Groupement forestier Broye-Vully
5. Présentation, approbation du règlement communal sur le droit de cité
6. Divers

Scrutateur : Mme Sabrina Delessert et Mme Marie-Thérèse Diaz Youakim

Excusés : M. Christophe Guerry / M. Simon Baechler / M. Olivier Ballaman /
M. Roland Moser / M. Stéphane Vessaz / Mme Mirna Garzoni /
Mme Anne-Marie Waser

Procès-verbal : Mme Françoise Roth, secrétaire communale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Il est 20h15 lorsque Mme la Présidente ouvre cette assemblée et présente notre invité, M. Roulin. Mme la Présidente demande l'approbation des citoyens présents quant au tractanda de cette assemblée, publié dans le Vallon-Nouvelles no 158. Ce tractanda est accepté.

Elle poursuit avec l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2018. Mme la Présidente précise que comme indiqué sur le dernier Vallon-Nouvelles, celui-ci ne sera pas lu. En effet, ce procès-verbal est disponible en tout temps au bureau communal et sur le site internet de la commune. Ne suscitant aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

2. Présentation, approbation des statuts de la nouvelle STEP régionale

Mme la Présidente passe la parole à M. Georges Roulin, représentant du COPIL de cette future step, pour la présentation du projet de nouvelle Step régionale « l'Eparse ». Ce dernier indique que ce projet conséquent a le but de regrouper et de régionaliser l'épuration des eaux dans la Broye. Le site retenu par le canton de Vaud et Fribourg pour cette régionalisation du traitement des eaux, est celui de Payerne. Il est prévu la construction d'une nouvelle step, à proximité de la step actuelle, dimensionnée pour 49'000 équivalent habitants.

L'approbation des statuts de l'Eparse par les assemblées communales permettra de poursuivre ce projet et de passer à l'étape suivante, soit la création de l'association. 17 communes vaudoises et fribourgeoises sont concernées. Les coûts sont estimés à 32 millions pour la step, 17 millions pour les réseaux et les stap, 2 millions pour la réserve et divers. L'investissement total est devisé à 55 millions. Le coût des travaux, l'achat de terrains et les honoraires sont compris dans ce devis. Le coût d'exploitation annuel est estimé à Fr. 1'500'000.-. La subvention fédérale s'élève à Fr. 1'500'000.- et celle du canton de Vaud à Fr. 4'500'000.-. La subvention du canton de Fribourg n'est pas connue à ce jour. La réalisation de la construction est prévue en 2020-2025.

M. Roulin précise que notre commune fait partie de l'AGMV et qu'elle est liée à la step de Grandcour. Dès le fonctionnement de la nouvelle step, les collecteurs intercommunaux existants passeront aux mains de l'Eparse. Toutefois, les communes restent propriétaires de leur réseau communal. Pour Vallon, le coût annuel serait de Fr. 69'439.- selon la répartition intermédiaire. A ce jour, seul Montagny a refusé les statuts, mais cela ne mettra pas en péril ce projet.

La parole est donnée aux citoyens. M. Ballaman souhaite savoir le nombre de mandats possibles au comité de direction. M. Roulin indique que cela n'est pas précisé dans les statuts. Il en prend note et fera suivre cette remarque. M. Ballaman s'interroge au sujet de la base aérienne et il lui est répondu que la base aérienne est décomptée en équivalents habitants, environ 100 EH.

M. Baechler souhaite une confirmation du coût total pour notre commune. Il lui est répondu que la step de Grandcour deviendra une station de pompage. Les charges financières de l'AGMV vont tomber dès l'entrée en vigueur de l'Eparse. M. Baechler poursuit et souhaite une confirmation que cet investissement de 55 millions ne sera pas dépassé. M. Roulin indique que c'est le plafond supérieur et que ce montant a été prévu dans les statuts. Par ailleurs, les coûts ont été estimés avec une bonne marge et cette enveloppe de 55 millions est confortable.

Il est précisé à l'assemblée qu'au sortir du réseau communal, les collecteurs sont propriétés de l'Eparse et entretenus aux frais de l'Eparse.

M. Collaud s'étonne des subventions relativement basses alors que cette step nous est imposée. Il estime que les habitants vont payer le double dans les prochaines années. M. Roulin précise qu'une loi fédérale est entrée en vigueur, imposant le traitement des micropolluants. Tout le

monde sera à la même enseigne. Notre commune ne pourra pas être autonome et la step de Grandcour devra effectuer des investissements conséquents pour une mise à niveau pour les micropolluants. Une participation financière à la Step régionale coûtera moins cher que plusieurs petites structures de traitements.

M. Joye demande si une extension de cette step est prévue. Il est confirmé que la Step régionale pourrait s'agrandir dans le futur, car des terrains ont été réservés pour une éventuelle extension pour des bassins de traitements.

M. Zbinden souhaite avoir un chiffre pour une mise à niveau de la step de Grandcour. M. Thierry Billieux prend la parole et précise que l'actuelle step de Grandcour a une durée de vie estimée à 10 ans. Cette dernière ne pourrait toutefois pas récupérer les micropolluants même avec une adaptation, elle ne serait toujours pas aux normes, particulièrement à cause de la récupération des lits de roseaux.

M. Billieux, conseiller communal, précise que l'AGMV, son comité directeur, son comité d'exploitation sont favorables à cette adhésion.

M. Ballaman indique qu'il votera non, pour la raison que l'état de Fribourg ne s'est pas prononcé quant au montant des subventions. Il n'est pourtant pas défavorable au projet.

Mme la Syndique prend la parole et nous informe que l'assemblée communale de Grandcour a voté favorablement à cette adhésion. M. Ballaman constate que notre commune n'a pas le choix, puisque Grandcour a voté cette adhésion. Il ne comprend pas pourquoi l'avis des citoyens est demandé pour ce projet. Ce serait à l'AGMV de prendre position. M. Billieux lui répond que l'AGMV ne peut pas voter à la place des communes, c'est au législatif de prendre cette décision.

M. Billieux précise que les coûts actuels sont faibles, et découlent du fait que la commune de Vallon avait fait des réserves pour les lits de roseaux, et ceci sans emprunt pour notre commune.

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, les statuts de la nouvelle Step régionale. Les statuts sont approuvés par 24 voix favorables et 2 avis contraires. M. Roulin nous remercie et quitte l'assemblée.

3. Budget 2019

Mme la Présidente poursuit et donne la parole à Mme Marie Zbinden, boursière communale, pour la présentation du budget 2019. Celui-ci est affiché sur un présentoir et lu point par point.

SP précise que l'ouverture de l'accueil extra-scolaire est planifiée à Pâques. C'est la raison pour laquelle un montant de Fr. 25'000.- est prévu au budget. Il n'y a pas de questions ou d'interpellations des membres de l'assemblée.

3.1 Budget de fonctionnement

Pour le budget de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'447'459.80 et les recettes à Fr. 1'427'648.-. Il en résulte un excédent de charges de Fr. 19'811.80.

3.2 Budget des investissements

Pour le budget des investissements, il en ressort un montant total de Fr. 233'000.- de charges et comprend les investissements suivants :

- Réalisation d'un trottoir « montée de Carignan », la somme de Fr. 220'000.-. La dissolution d'une réserve de Fr. 98'000.- constituée l'année passée est prévue, ce qui réduit l'investissement actuel à la somme de Fr. 122'000.-.

- Réfection partielle de la « route du Chêne », la somme de Fr. 36'000.-.
- Déplacement de canalisations « rte de la Vannaz no 33 à 39 », la somme de Fr. 75'000.-.

Le financement de ces investissements sera assuré par la caisse communale.

Mme la Présidente passe la parole à M. Blanchard, Conseiller communal, quant à l'investissement pour la réalisation d'un trottoir dans la montée de Carignan. M. Blanchard informe l'assemblée que cette réalisation permettrait de réunir le haut et le bas du village et de favoriser la mobilité des citoyens. L'investissement serait de Fr. 122'000.- après la déduction de la réserve de Fr. 98'000.-.

Suite à des interpellations, il est indiqué que le bureau d'ingénieurs prévoit à ce stade, la construction d'un mur de soutènement. Une emprise sera effectuée sur la parcelle ex-Collaud afin de réaliser un trottoir plus large. Une 2^{ème} emprise sur un terrain privé sera nécessaire mais tout le reste est propriété de la commune. Des lampadaires seront également installés. Il n'est pas prévu de piste cyclable. M. Billieux prend la parole et signale que le but est de sécuriser le secteur. Une 1^{ère} étape a été effectuée avec l'abaissement de la vitesse dans la montée de Carignan.

M. Blanchard poursuit et présente l'investissement relatif à la route du Chêne. Il s'agit de la route située à côté du garage de Carignan. Cette route a une forte pente et lors des pluies importantes, les eaux ruissellent et creusent des tranchées sur les côtés de la route. Lors des intempéries, des cailloux bouchent fréquemment les grilles ou se retrouvent dangereusement sur la chaussée. Cette réfection prévoit un élargissement en béton de maximum 50 cm, uniquement sur la droite de la route côté Missy, ceci sur environ 120m. L'investissement serait de Fr. 36'000.-.

Suite aux interpellations de l'assemblée, il est confirmé que cette technique est utilisée dans les vignes, afin que l'eau s'écoule normalement et d'éviter que des cailloux ravinent tout en bas du chemin.

M. Collaud souhaiterait d'autres mesures car il a constaté que l'eau vient depuis le Chêne et dans ce secteur, des grilles sont régulièrement bouchées. Il signale qu'un arbre de la propriété de M. Auguste Dubey et le grillage, sont proches de la route, ce qui a pour conséquence que les véhicules se déportent sur la droite. Il est répondu que c'est un problème récurrent. Une 1^{ère} réparation a été effectuée et celle-ci n'a pas suffi. Toutefois, il faut être conscient que tout le problème d'eau du haut du village ne pourra pas être réglé avec cette réfection.

M. Baechler est d'avis qu'il faut agir avant que la structure ne se déstabilise. M. Ballaman suggère de prévoir un tuyau en attente sous la banquette dans le haut de cette route, ceci afin de prévoir dans le futur des grilles supplémentaires vers le Chêne. Il est pris bonne note de cette proposition.

M. Billieux, conseiller communal, présente l'investissement relatif au déplacement des collecteurs, afin d'alimenter le nouveau quartier de la Vannaz. La conduite de la société des eaux va également être déplacée, aux frais de la société. Il rappelle que ce sont les propriétaires de la conduite qui doivent prendre en charge les frais de son déplacement. Le coût quant à cet investissement s'élève à Fr. 75'000.-. La clef de répartition du coût est identique à celle utilisée lors de la création du quartier de la Rueyre.

3.3 Rapport de la Commission financière

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre-Alain Baechler, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission. Après examen du budget de fonctionnement 2019 et sa comparaison avec celui de 2018 et, dans une moindre mesure avec les comptes 2017, la Commission financière relève que le budget 2019 a très peu de changements et la majeure partie des augmentations des charges sont adaptées au prorata des habitants.

Des remarques sont formulées sur les augmentations dans différents chapitres du budget de fonctionnement. Elle relève que le prochain exercice prévoit des charges pour Fr. 1'447'459.80. Pour le budget d'investissement 2019, un total des investissements s'élèvent à Fr. 331'000.-. Le financement des investissements sera assuré par la caisse communale.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2019, tels qu'ils leur ont été présentés.

3.4 Approbation

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le rapport de la Commission financière. Celui-ci est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente poursuit et soumet au vote de l'assemblée, le budget de fonctionnement 2019 avec un excédent de charges de Fr. 19'811.80 Celui-ci est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente soumet également au vote, point par point, les différents investissements :

- le point «réalisation d'un trottoir « montée de Carignan », avec un investissement de Fr. 220'000.- est approuvé à mains levées, à l'unanimité.
- le point «réfection partielle de la « route du Chêne », avec un investissement de Fr. 36'000.- est approuvé à mains levées, avec 25 voix favorables et 1 abstention.
- le point « déplacement de canalisations rte de la Vannaz no 33 à 39 » avec un investissement de Fr. 75'000.- est approuvé à mains levées, avec 25 voix favorables et 1 abstention.

Mme la Présidente remercie l'assemblée d'avoir accepté tous les investissements présentés.

4. Présentation, approbation des statuts du Groupement forestier Broye-Vully

Mme la Présidente passe la parole à Mme Arlette Beureux, Conseillère communale, pour la présentation des statuts du Groupement forestier Broye-Vully (GFBV). Mme Beureux prend la parole et présente à l'assemblée le projet de fusion au 1^{er} janvier 2019, du groupement forestier Payerne-Avenches et du groupement forestier de la Basse-Broye. Le GFBV serait un centre de compétence régionale qui permettrait de regrouper, centraliser les trois centres de triage existants, soit un secteur d'une superficie de 1'972 hectares. Ce nouveau groupement reprendra le centre forestier de Russy et le couvert à copeaux de Belmont. Les communes de Belmont-Broye, Montagny, Avenches, Vully-les-Lac, Faoug et Cudrefin ont accepté d'adhérer à ce groupement. Elle poursuit avec la lecture des statuts du groupement forestier Broye-Vully.

Mme la Présidente soumet au vote de l'Assemblée communale, l'approbation des statuts du Groupement forestier Broye-Vully. Ces statuts sont acceptés par 23 voix favorables, et 3 abstentions.

5. Présentation, approbation du règlement communal sur le droit de cité

Mme la Présidente passe la parole à Mme Isabelle Guerry, Vice-syndique, pour la présentation de ce règlement, qui est affiché sur l'écran de la salle. Les articles sont lus à haute voix à l'assemblée.

M. Baechler souhaite un éclaircissement quant au droit de cité des confédérés. Mme Guerry va se renseigner plus en détails ceci afin de pouvoir répondre précisément à cette question.

M. Ballaman souhaite savoir les justes motifs qui pourraient être une raison de l'acceptation d'un séjour de moins de 3 ans sur le territoire communal. En effet, les articles 2 et 3 mentionnent la condition suivante : « le demandeur réside légalement sur le territoire communal depuis au moins 3 années, sauf dérogation exceptionnelle du Conseil communal à cette condition pour justes

motifs ». Il lui est répondu que le Conseil communal prendrait une décision en fonction du dossier du demandeur, au cas par cas.

Il est confirmé qu'en cas de refus quant à sa demande de naturalisation, le demandeur peut déposer une nouvelle demande dans les deux ans, dès réception de la réponse négative du canton.

Mme la Présidente soumet au vote de l'Assemblée communale, l'approbation de ce règlement sur le droit de cité communal. Ce dernier est accepté par 24 voix favorables, et 2 abstentions.

Mme la Présidente remercie l'assemblée pour cette approbation.

6. Divers

M. Philippe Blanchard, conseiller communal, fait un petit résumé à l'assemblée du projet de revitalisation de la petite Glâne. Ce projet est conséquent en termes d'investissement. Des investisseurs sont recherchés afin d'arriver au même subventionnement que le canton de Vaud. Actuellement, le canton de Fribourg contribue à hauteur de 80% et Vaud à 95%. Le cours d'eau s'écoule sur environ 7km dont 600 mètres sur le territoire communal. Le projet est devisé à 16,5 millions et prévoit l'obtention d'un permis de construire d'ici 2 ans, et une Petite Glâne revitalisée dans les 8 à 10 ans.

M. Cyrille Joye nous fait un point de situation quant à la rénovation de la buvette du foot. Il rappelle qu'une commission avait été nommée lors de la dernière assemblée et c'est en qualité de président qu'il nous informe des travaux effectués. Des photos sont affichées quant aux divers travaux. Il est relevé que certains travaux de démolition ont été effectués par les sociétés locales. Mme la Présidente remercie M. Joye pour cette présentation, ainsi que le travail effectué à ce jour par tous les membres de cette commission, ainsi que tous les bénévoles pour ce beau projet.

La parole est donnée aux citoyens.

Mme Marie-Christine Marchand remercie le Conseil communal d'avoir fait le nécessaire pour un abaissement de la vitesse dans la montée de Carignan.

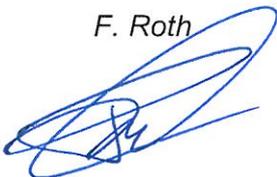
M. Christian Ballaman a constaté à plusieurs reprises que des enfants traversent sans regarder, sur le passage piéton situé un peu avant le carrefour de la Vannaz/Chaumière. Mme la Présidente le remercie pour cette remarque et le nécessaire sera fait.

Pour conclure, Mme la Présidente transmet ses meilleurs vœux aux citoyens et citoyennes qui ont pris part à cette assemblée ainsi qu'à leur famille. Elle les remercie pour leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 23h15 lorsque Mme la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :

F. Roth



La Présidente :

S. Plancherel

